



Crisolles

Numéro 51 - Octobre 2014

Bulletin

Municipal



Bulletin municipal n°51

Edition : octobre 2014



Sommaire

1	Le mot du maire
2	Délibérations du Conseil
14	Point de situation sur la rentrée scolaire
15	Actualités locales
18	Feu de la Saint-Jean
19	Cérémonie du 70ème anniversaire de l'attaque du Maquis des Usages
20	Acte citoyen : s'inscrire sur les listes électorales
22	Informations pratiques
24	La mairie



Le mot du Maire



Chères Crisolloises,
Chers Crisollois,

Voilà six mois que l'équipe municipale s'est installée à la mairie. Six mois de travail intensif pour notre environnement, d'une part, prendre nos marques au sein de la mairie et d'autre part pour définir les bases de notre travail au profit des habitants de notre commune.

En six mois, vous avez pu constater la transformation de Crisolles. Toute l'équipe municipale a souhaité redonner à notre commune, son caractère grâce à l'implication de tous les agents techniques, Manu, Franck et Arnaud que je tiens à remercier. Les massifs de fleurs et l'entretien de nos espaces publics sont l'image d'une qualité retrouvée. Dans cet objectif, je vous encourage, à votre niveau, à entretenir les abords de votre domicile. N'hésitez pas à participer à cette amélioration qui nous est profitable à tous en ramassant les déchets de toute sorte qui parfois souillent l'environnement ou en taillant les haies qui envahissent les trottoirs. Notre cadre de vie est notre affaire à tous.

Par contre, certaines personnes indélicates oublient qu'il existe des déchetteries gratuites qui peuvent recevoir tous les déchets verts ou les encombrants et les déversent dans des décharges sauvages. Je tiens à rappeler à ces contrevenants que, lorsqu'ils seront identifiés, des poursuites seront systématiquement engagées.

Je voudrais également attirer votre attention sur la sécurité routière à Crisolles ; J'ai pu constater un certains nombres d'infractions, notamment aux limitations de vitesse en agglomération. Pour la sécurité de tous, je vous demande de respecter le code de la route qui s'applique partout. Conscient des risques encourus, j'ai pris la décision de saisir le Conseil général d'une demande de mise en place d'une « zone 30 » devant notre école.

Dans le même souci d'améliorer la sécurité et à la demande de riverains, j'ai également adressé au Conseil général une demande de limitation à 70 km/h pour la traversée des Usages et le secteur de l'auberge.

Ce bulletin sera pour moi l'occasion de vous faire un point sur la rentrée scolaire et la mise en place des nouvelles activités périscolaires, des différents travaux, les investissements, le budget de la commune et sur les cérémonies de souvenir et les activités culturelles et de loisir qui se sont déroulées à Crisolles.

Gérard DELANEF

Maire de Crisolles



Délibérations du Conseil municipal

Compte-rendu du Conseil du 22 avril 2014

L'an deux mille QUATORZE, le 22 Avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard HARCHOU, 1er adjoint.

Etaient présents : Gérard HARCHAOU, Justine DONNELEY, Alain POREE du BRIEL, Sophie DELICATO, Laurent HENRIQUET, Line FROISSART, Véronique DENIS, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX, Gaël RUSINEK

Absent ayant donné procuration :

- Monsieur Gérard DELANEF donne pouvoir à Monsieur Gérard HARCHAOU
- Madame Anne-Marie ESTEVENS donne pouvoir à Madame Line FROISSART

Mme Justine DONNELEY a été nommé secrétaire de séance.

- Mise en place des candidats venant sur la liste immédiatement après le dernier élu suite aux démissions (Article L270)
- Compte-rendu de la précédente réunion
- Vote des Comptes de gestions 2013
- Vote des Comptes administratifs 2013
- Acceptation de chèques
- Vote des 3 Taxes
- Préparation du budget 2014
- Organisation de la cérémonie de commémoration du 08 mai
- Droit d'initiative

MISE EN PLACE DES CANDIDATS VENANT SUR LA LISTE IMMEDIATEMENT APRES LE DERNIER ELU SUITE AUX DEMISSIONS (ARTICLE L270)

A la suite des démissions de Mme Annie LALANNE, M Jean-Manuel RODRIGUES, Mme Caroline BAROYER les 3 candidats suivants de la liste de Mme Annie LALANNE ont été appelés.

Après renseignements, Monsieur Le Maire fait savoir à son conseil municipal qu'il est nécessaire d'être installés au conseil municipal pour pouvoir présenter sa démission, de ce fait les trois candidats Mme Annie LALANNE, M Jean-Manuel RODRIGUES et Mme Caroline BAROYER n'ayant pas été installés au conseil municipal ne peuvent pas présenter leurs démissions.

A la suite de l'installation et la démission de Rémy ANDRIEUX nous allons procéder à la mise en place du candidat suivant Gaël RUSINEK suivant l'article L270.

Monsieur le Maire fait appelle à Monsieur Gaël RUSINEK pour l'installer en tant que conseiller municipal. Celui-ci accepte son installation en tant que conseiller municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2014

Après lecture et discussion du compte rendu de la précédente réunion celui-ci est accepté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

Monsieur le premier adjoint donne la parole à Madame Cécile Delvigne-Pedrero pour la lecture et explications du compte administratif 2013.

Dépenses de fonctionnement 535 706,21 €

Recettes de fonctionnement 713 065,67€

Dépenses d'investissement 143 487,35 €

Recettes d'investissement 154 134,19 €

Après explications et discussions le conseil municipal accepte le vote du compte administratif 2013 à l'unanimité

Une délibération sera prise dans ce sens.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le premier adjoint donne la parole à Madame Cécile Delvigne-Pedrero pour la lecture et explications du compte administratif 2013.

Dépenses de fonctionnement 15 092,85 €

Recettes de fonctionnement 58 894,21 €

Dépenses d'investissement 222,00 €

Recettes d'investissement 10 130,65 €

Après explications et discussions le conseil municipal accepte le vote du compte administratif assainissement 2013 à l'unanimité

Une délibération sera prise dans ce sens.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur le premier adjoint fait savoir à son conseil municipal que le Centre communal d'action sociale a été convoqué également à cette réunion pour voter le compte administratif et faire savoir le dysfonctionnement du centre d'action social.

Après lecture des courriers de Monsieur le percepteur concernant une dette contracté envers un agent territorial et explications du compte administratif, le compte administratif est voté comme suit : .

Dépenses de fonctionnement 6 386,91 €

Recettes de fonctionnement 6 134 €

Après explications et discussions le Centre communal d'action sociale accepte le vote du compte administratif 2013 à l'unanimité

Une délibération sera prise dans ce sens.

ACCEPTATION DES CHEQUES

Monsieur Le premier adjoint fait savoir qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'encaisser des chèques en attente à savoir :

- Remboursement Assurance MMA suite au sinistre du dégât des eaux d'un montant de 7 785,60€
- Remboursement trop perçu sur cotisations 2013 : 562,00 €
- Remboursement caution SER 60,65 € pour votre information chèque reçu le 25/04/2013

- Remboursement dépôt de garantie SER 39,26 €
- Remise sur achat « Auchan » 61,06 €
- Remise sur achat « Auchan » 65,43 € pour votre information chèque reçu le 25/01/2013

Il est également nécessaire de prendre une délibération avec la fixation du prix des repas des sociétaires pour l'année 2013, chèques toujours en instance, le conseil à l'unanimité accepte de délibérer sur le tarif des repas des sociétaires.

Une délibération sera prise dans ce sens.

VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Premier adjoint fait savoir qu'il serait judicieux de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2013

Taxe d'habitation :	13,48 %
Taxe foncière :	27,54 %
Taxe foncière non bâti :	47 %

La recette attendue pour 2014 serait de 289 141 €

Une délibération sera prise dans ce sens.

PREPARATION DU BUDGET 2014

Monsieur le premier adjoint donne la parole à Madame Cécile DELVIGNE-PEDRERO concernant la préparation du budget 2014 qui a eu lieu avec la commission des finances à savoir

COMMUNE

Dépenses de fonctionnement	790 877.20 €
Recettes de fonctionnement	790 877.20 €

Dépenses d'investissement	271 698.70 €
Recettes d'investissement	271 698.70 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses de fonctionnement	97 735.86 €
Recettes de fonctionnement	97 735.86 €

Dépenses d'investissement	95 683.15 €
Recettes d'investissement	95 683.15 €

Monsieur le premier adjoint fait savoir à son conseil municipal que le Centre communal d'action sociale a été convoqué également à cette réunion pour voter le budget 2014.

Dépenses de fonctionnement	6 313.14 €
Recettes de fonctionnement	6 313.14 €

Dépenses d'investissement	4 600 €
Recettes d'investissement	4 600 €

Le conseil municipal de Crisolles après en avoir délibéré vote à l'unanimité de budget 2014 de la commune et de l'assainissement.

Le Centre communal d'action sociale de Crisolles après en avoir délibéré vote à l'unanimité de budget 2014.

Des délibérations seront prises dans ce sens.

ORGANISATION DU 08 MAI 2014

Après lecture de l'organisation du 8 mai, chaque membre du conseil a une place déterminée dans l'organisation de cette cérémonie.

DROIT D INITIATIVE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Annexes jointes au compte-rendu de la réunion du 22 avril 2014

DETAILS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

TITRE : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE RUBRIQUE : DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général	200 533.58 €
Fonctionnement de la commune (Eau, électricité, carburants, produits de traitement, fournitures d'entretien, de voirie, entretien bâtiments, terrains, réseaux, matériels roulants, maintenance, assurances, téléphones, affranchissements, taxes foncières, annonces, documentations)	
Chapitre 012 Charges du personnel	220 164.54 €
(Personnels titulaires, contractuelles, urssaf, retraites, assedic, assurances du personnel, médecine du travail, centre de gestion)	
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	78 012.45 €
(Indemnités élus, retraite, SIRS, subventions associations, ccas, cotisation verse)	
Chapitre 66 Charges financières	36 695.64 €
(Intérêts prêts)	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	300 €
Intérêts moratoires, titres annulés	
Total : 535 706.21 €	

TITRE : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
RUBRIQUE : RECETTES

Chapitre 70 Produits et services (Concessions, occupation du domaine public, location salle polyvalente)	33 143,34 €
Chapitre 73 Impôts et taxes (Taxes foncières, habitation, pylônes, droit de transaction)	332 856,43 €
Chapitre 74 Dotations et participations (Dotation état, élus, fonds départemental, solidarité, péréquation, dotation global de fonctionnement)	276 408,53 €
Chapitre 75 Locations (Locations logements communaux)	70 253,31 €
Chapitre 76 Produits financiers Coupons SER	12,06 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels Libéralités recus	392 €
Total : 713 065.67 €	

TITRE : INVESTISSEMENT
RUBRIQUE : DEPENSES

Chapitre 176 Maison des associations	10 867,20 €
Chapitre 206 Electrification portail	7 068,36 €
Chapitre 207 Restauration vitraux eglise	12 520,64 €
Chapitre 221 Chaudière ecole mairie cantine	14 307,97 €
Total : 143 487.35 €	

TITRE : INVESTISSEMENT
RUBRIQUE : RECETTES

Chapitre 165 Extension mise aux normes football	535,99 €
OPFI opérations financières	153 598,20 €
Total : 154 134.19 €	

BILAN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

DEPENSES	535 706,21 €
RECETTES	713 065,67 €

Résultat de l'exercice 2013 177 359,46 €

Excédent 2012 124 243,90 €

RESULTAT FINAL DE FONCTIONNEMENT 301 603.36 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	143 487,35 €
RECETTES	154 134,19 €

Résultat de l'exercice 2013 10 646,84€

Déficit 2012 - 33 145,54 €

RESULTAT FINAL DE L'INVESTISSEMENT - 22 498,70€

RESULTAT DEFINITIF EXCEDENTAIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : 279 104,66 €

BILAN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 / ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	15 092,85 €
RECETTES	58 894,21 €

Résultat de l'exercice 2013 43 801,36 €

Excédent 2012 37 834,50 €

RESULTAT FINAL DE FONCTIONNEMENT 81 635,86 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	221,05 €
RECETTES	10 130,65€

Résultat de l'exercice 2013 9 909,60 €

Excédent 2012 50 037.69€

RESULTAT FINAL DE L'INVESTISSEMENT 59 947,29€

RESULTAT DEFINITIF EXCEDENTAIRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : 141 583,15 €

DETAILS DU BUDGET PRIMITIF 2014

**TITRE : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	235 177,20 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	237 400,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	17 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	166 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	97 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	36 800,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €
	TOTAL :	790 877,20 €

**TITRE : FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	197 404,66 €
70	PRODUITS DES SERVICES DOMAINE VENTES DIVERSES	29 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	306 796,54 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	189 676,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	67 500,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
	TOTAL :	790 877,20 €

**TITRE : INVESTISSEMENT
RUBRIQUE : DEPENSES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	22 498,70 €
020	DEPENSES IMPREVUES	10 500,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	95 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	4 221,16 €
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	34 927,81 €
23	IMMOBILIS. EN COURS	104 551,03 €
	TOTAL :	271 698,70 €

**TITRE : INVESTISSEMENT
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	166 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	104 698,70 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €
	TOTAL :	271 698,70 €

DETAILS DU BUDGET PRIMITIF 2014 / ASSAINISSEMENT

**TITRE : FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT
RUBRIQUE : DEPENSES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
011	Charges à caractère général	55 000,00 €
022	Dépenses imprévues	7 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 603,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert	10 132,00 €
	TOTAL :	97 735,86 €

**TITRE : FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
002	Résultat d'exploitation	81 635,86 €
042	Opérations d'ordre de transfert	300,00 €
70	Ventes de produits	15 000,00 €
74	Subventions	800,00 €
	TOTAL :	97 735,86 €

**TITRE : INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT
RUBRIQUE : DEPENSES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
020	Dépenses imprévues	4 447,29 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300,00 €
21	Immobilisations corporelles	90 935,86 €
	TOTAL :	95 683,15 €

**TITRE : INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
001	Résultat d'exécution	59 947,29 €
021	Virement à la section	25 603,86 €
040	Opération d'ordre	10 132,00 €
	TOTAL :	95 683,15 €

**DETAILS DU BUDGET PRIMITIF 2014 / CCAS
COMITE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**TITRE : FONCTIONNEMENT CCAS
RUBRIQUE : DEPENSES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
011	Charges à caractère général	6 313,14 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	350,00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 600,00 €
	TOTAL :	11 263,14 €

**TITRE : FONCTIONNEMENT CCAS
RUBRIQUE : RECETTES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
002	Résultat d'exploitation reporté	1 263,14 €
74	Dotations	10 000,00 €
	TOTAL :	11 263,14 €

**TITRE : INVESTISSEMENT CCAS
RUBRIQUE : DEPENSES**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
	TOTAL :	0,00 €

**TITRE : INVESTISSEMENT CCAS
RUBRIQUE : RECETTE**

Code Chapitre	Libellé Chapitre	Budget Cumulé
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	4 600,00 €
	TOTAL :	4 600,00 €

Compte-rendu du Conseil du 5 juillet 2014

L'an deux mille QUATORZE et le 05 Juillet à 18 H,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, Maire.

Etaient présents : Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI Justine DONNELEY, Alain POREE du BREIL, Laurent HENRIQUET, Line FROISSART, Christian MERLIER, Laurence BOITEUX, Gaël RUSINEK

Absent ayant donné procuration : Sophie DELICATO - Anne-Marie ESTEVENS - Véronique DENIS

Absent excusé : NEANT

Mme Justine DONNELEY a été nommé secrétaire de séance.

- Compte-rendu de la précédente réunion
- Délibérations à prendre
- Dossier subvention association crisolloise et extérieure
- Point sur les dossiers des subventions antérieures
- Droit d'initiative

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2014

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations et du compte-rendu pris lors de la précédente réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION SIVOM

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il est nécessaire que le conseil municipal délibère concernant un courrier émanant du SIVOM de Guiscard sur la convention de reversement de la voirie au Sivom.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION DDT

La direction départementale territoriale de l'Oise (Ex : DDE) nous demande de bien vouloir délibérer au sujet de la convention entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION INDEMNITES AU PERCEPTEUR

Monsieur Le Maire fait savoir à son conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer au sujet de l'indemnité qui doit être allouée à Monsieur Le Percepteur concernant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Monsieur Le Maire fait savoir à son conseil municipal, qu'une indemnité est allouée tous les ans à Monsieur Le Percepteur.

Cette indemnité est à hauteur de 216.84 € net de janvier à Juillet 2014.

ACHAT TABLEAU ECOLE

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Le Directeur de l'école demande de bien vouloir procéder à l'achat d'un tableau pour une classe de Crisolles.

Montant HT 418.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

ACHAT SONO PORTATIVE MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire expose la demande de Madame Anne-Cécile FIEVET de bien vouloir procéder à un achat d'une sono portative

Montant TTC environ 499.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette achat.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions émanant des associations suivantes :

Carisielas	(pour mémoire : 2013 : 760 €)
Club de l'amitié	(pour mémoire : 2013 : 1 000 €)
AFC Crisolles	(pour mémoire : 2013 : 2 000 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de d'attribuer en 2014 les mêmes subventions qu'en 2013.

Les subventions seront versées sous réserve de recevoir le bilan N-1

Katia VAMBRESEGEM, agent communal, souhaite créer une activité « Baby Gym ». Pour cela elle a déposé une demande de subvention avec un projet.

Après discussion et explications, le conseil municipal décide par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention de prendre en charge l'achat du matériel pour son projet d'association. Une délibération sera prise en ce sens.

MEMBRES DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CRISOLLES « FAC »

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il est nécessaire que des conseillers municipaux siègent en tant que membre auprès de la FAC.

Monsieur Le Maire demande à son conseil, si des conseillers sont disponibles pour siéger à la FAC. Les conseillers suivants se proposent :

Line FROISSART, Alain POREE du BREIL, Gérard HARDHAOUI, Justine DONNELEY, Gérard DELANEF, Christian MERLIER.

Après en avoir délibéré, le Maire accepte ces candidatures et en fera part à Monsieur Le Président de la FAC.

DROIT D'INITIATIVE

Monsieur le Maire informe son conseil municipal que Madame la secrétaire de mairie a envoyé le dossier de demande de versement d'une subvention concernant le bordurage du jeu d'arc.

Madame la secrétaire de mairie explique qu'après avoir eu un entretien avec le chef de service voirie du Conseil général au sujet du versement de cette subvention, il s'avère que celle-ci est perdue car l'octroi de subvention a été envoyé en 2011 et que la durée de validité d'une subvention est de 24 mois. La commande de travaux et le démarrage de ceux-ci ont eu lieu en février 2014.

Le conseil municipal ne comprend pas cette situation !!!

La subvention qui avait été attribuée était de 21 000 €.

Autres points :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ouverture du centre de loisirs pendant 2 semaines durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur Le Maire fait savoir également que la réfection de la peinture d'une des classes de l'école classe a été effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



Point sur la rentrée scolaire et sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires



POINT SUR LA RENTREE DES CLASSES

Effectif de la rentrée 2014-2015.

Petite section	8	
Moyenne section	11	Enseignant Mme Isabelle DESAUNAY
Grande section	4	
Grande section	8	
CP	12	Mme Marie-Claire BEDU
CE1	6	
CE2	15	Mme Blandine MANCEBO
CM1	10	
CM2	13	M. Frédéric MANCEBO

87 élèves sont scolarisés sur notre territoire

POINT SUR LES NOUVEAUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

En ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, la commune de Crisolles a participé activement à sa mise en place en privilégiant le bien être des enfants tout en proposant des activités de qualités. En effet, la commune de Crisolles a eu l'autorisation d'organiser elle-même ces « T.A.P. » (temps d'activités périscolaires), bien que cette compétence relève de la Communauté de communes du Pays noyonnais. C'est la raison pour laquelle vous avez pu constater que, pendant ces temps, les encadrants sont des agents de la mairie de Crisolles (Katia, Véronique, Marylène), connus des enfants, des parents et des enseignants. Le projet éducatif territorial élaboré par la mairie prévoit de proposer des activités ludiques s'appuyant sur le savoir faire des agents de la commune ainsi que sur différentes associations présentes à Crisolles afin de diversifier les activités proposées aux enfants tout au long de l'année scolaire.

A ce jour, 60 enfants sont inscrits à ces nouvelles activités périscolaires totalement gratuites, se déroulant tous les mardis et vendredis de 15h15 à 16h45. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Katia, votre interlocutrice T.A.P. à Crisolles au 03 44 36 18 25.

L'accueil de loisirs de Crisolles a dû s'adapter à la nouvelle réforme des rythmes scolaires. Désormais, en période scolaire, l'accueil de loisirs fonctionnera uniquement le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30. Par contre, votre enfant a la possibilité d'être pris en charge dès sa sortie de l'école.

L'autre nouveauté de cette rentrée scolaire est l'ouverture de l'accueil de loisirs durant deux semaines lors des petites vacances scolaires.

Actualités locales

État civil



Naissances

- Léa, Geneviève, Marie DURIEUX est née le 30 mai 2014 à Compiègne
- Lou BELLET MOLLET est née le 21 août 2014 à Compiègne
- Inès TURCAS est née le 25 août 2014 à Compiègne
- Lilou TOILLIER BRIACHON est née le 29 août 2014 à Péronne
- Eden BARBANT MARCEAU est né le 7 octobre 2014 à Compiègne



Mariage

- Medhi, Charles, René ROQUANCOURY et Elodie, Marie, Simone BRUNELLA se sont mariés le 14 juin 2014
- Guillaume, Jean, Albert MERIAUX et Natacha, Jacqueline, Joséphine MAZGAJ se sont mariés le 5 juillet 2014



Décès

- Didier, André Henri DOMONT est décédé le 21 mai 2014
- Khadija MOUHTAJJIB est décédée le 18 septembre 2014



Parrainage républicain

- Irina, Lydie, Patricia TALON le 22mars 2014



Brèves

- La commune tient à remercier Monsieur LE BOULANGER et Monsieur DA COSTA pour la remise en état du calvaire situé rue Marcel POULIN



- Remise en peinture de l'arrêt de bus



- Bordurage dur le haut de la rue Belle Croix



- Remise en peinture des passages piétons devant l'école



- Remise en peinture de la salle de classe CE1 - CE2

- Nettoyage de la façade de la bibliothèque



- Remise à niveau des grilles avaloir d'eau pluviale ruelle Grand Claude

PREVISIONS DE TRAVAUX

- Réfection de l'enrobé de l'école autour de l'arbre dans la cour
- Aménagement de l'accès à la maison des associations et du terrain de foot

ACHAT MATERIEL COMMUNAL



- La mairie de Crisolles a acheté une grande tondeuse / débrousailluse afin de pouvoir gagner du temps lors de la tonde de grandes surfaces (ex : les terrains de sport). Cet achat a été réalisé grâce à une subvention issue de la réserve parlementaire de Monsieur Philippe MARINI, sénateur de l'Oise. Gérard DELANEF remercie chaleureusement Monsieur MARINI pour ce geste au profit de notre commune.

Appel aux bénévoles

Toutes les personnes voulant aider la mairie et les bénévoles à entretenir l'église sont les bienvenues.



Concours du village fleuri 2014

Communauté de communes du Pays noyonnais

Le Conseil municipal a la joie, la fièreté et l'honneur de vous annoncer que la commune a obtenu le 4^{ème} prix au concours 2014 des villages fleuris de la Communauté de communes du Pays noyonnais.



Appel à la vigilance

Appel au civisme

Suite à de nombreux vols et cambriolage, la mairie attire votre attention sur les risques et vous demande d'être vigilants à tout ce qui pourrait vous paraître inhabituel. Nous avons distribué un document d'information pour que la vie dans notre commune reste paisible.

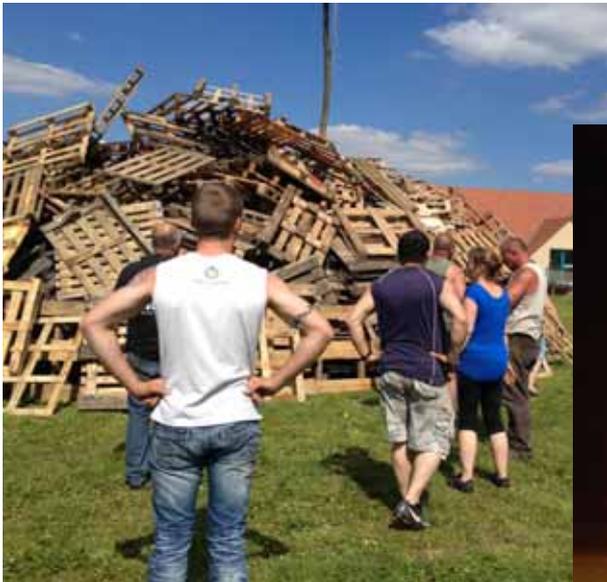
Dans ce sens, également, nous demandons aux propriétaires de chiens de faire attention aux aboiements de leur animal, surtout la nuit pour un voisinage paisible.

Il en va de même pour les nuisances que peuvent générer l'utilisation des avertisseurs sonores, utiles en cas de danger mais pas pour dire au-revoir..., pour une cohabitation paisible.

Grand feu d'artifice de la Saint-Jean



A l'occasion de la fête de la musique, le samedi 21 juin 2014, les Crisollois ont pu se réunir pour le traditionnel feu de la Saint Jean, un moment de convivialité et de partage.



Les bénévoles de cette journée ont édifié le bûché.



Le bûché illumine la nuit pour le bonheur de tous !



Une animation réussie qui a ravi petits et grands qui se sont retrouvés autour d'un repas à la Maison des associations.

Cet événement organisé par la mairie s'est achevé par un splendide feu d'artifice

*Cérémonie du 22 juin 2014
commémorant le 70^{ème} anniversaire
de l'attaque du Maquis des Usages*



Le dimanche 22 juin 2014, la mairie a rendu hommage aux hommes et femmes qui se sont battus pour notre liberté en célébrant le 70^{ème} anniversaire de l'attaque du Maquis des Usages. Ce haut fait de guerre qui s'est déroulé dans notre commune a vu le sacrifice de ces hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté. Cette cérémonie avait débuté par un dépôt de gerbes au monument aux morts et par un hommage à Marcel POULIN, ancien maire de Crisolles qui s'illustra par son action et son courage face à la barbarie de l'occupant.

Cette cérémonie a permis de rappeler l'histoire aux jeunes et moins jeunes et de cultiver le souvenir d'hommes et de femmes exemplaires qui se sont levés pour défendre notre patrie et sa liberté.





Acte citoyen

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES



Vous avez 18 ans ou vous les aurez au plus tard le 28 février 2015 ? Vous venez d'arriver à Crisolles ? Vous venez d'obtenir la nationalité française ?

Toute demande d'inscription ou de modification sur la liste électorale doit être signalée en mairie avant le 31 décembre, dernier délai. L'inscription sur les listes électorales est en effet possible toute l'année mais elle ne prend effet qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après révision annuelle des listes électorales. Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont également invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie.

Principes généraux

L'inscription sur les listes électorales, **même si elle est obligatoire**, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.
- Il faut également avoir une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Pour voter, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Les personnes concernées

Il s'agit des personnes :

- arrivées sur Crisolles
- ayant déménagé au sein de Crisolles
- ayant acquis la nationalité française
- ayant atteint ou allant atteindre l'âge de 18 ans avant le dernier jour de février de l'année suivante (une procédure d'inscription d'office est mise en place)
- ressortissantes de l'Union européenne pouvant voter aux élections municipales et européennes.

Les modalités d'inscription

Plusieurs possibilités :

- **Se présenter soi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers dûment mandaté** (attestation sur papier libre), en mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Situation des inscrits d'office à 18 ans : Les jeunes qui ont procédé à leur recensement citoyen à 16 ans bénéficient d'une procédure d'inscription dite d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours et le dernier jour de février de l'année suivante sous réserve de remplir les conditions pour être électeur (cf. principes généraux). La confirmation de leur inscription se fait par courrier.

Attention : en cas de changement d'adresse du jeune depuis son recensement citoyen, celui-ci doit accomplir les démarches d'inscription volontaire. Par ailleurs, les fichiers transmis pouvant être incomplets, il est possible de vérifier son inscription sur les listes électorales en contactant le service élections.

Les pièces à produire

Pour toute demande d'inscription et ou modification sur la liste électorale, il convient de compléter son dossier des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire CERFA de demande d'inscription dûment renseigné
- Pièce d'identité en cours de validité : copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de la double page sur laquelle figure la photo sur le passeport
- Justificatif d'attache qui selon la situation, peut-être :
 - Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (facture électricité, gaz, eau ou téléphonie, quittance de loyer, bulletin de salaire, relevé pôle emploi, titre de pension, attestation d'assurance multirisque habitation)
 - Justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune
 - Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Pour les ressortissants européens :

- Le formulaire CERFA d'inscription dûment renseigné :
Pièce d'identité en cours de validité : copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de la double page sur laquelle figure la photo sur le passeport ou la carte de séjour recto-verso
- Justificatif d'attache qui selon la situation, peut-être :
 - Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (facture électricité, gaz, eau ou téléphonie, quittance de loyer, bulletin de salaire, relevé pôle emploi, titre de pension, attestation d'assurance multirisque habitation)
 - Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de 5 ans

Attention : l'inscription sur une des listes complémentaires n'entraîne pas automatiquement l'inscription sur l'autre. Dans ce cas, il faut veiller à renseigner le ou les formulaires correspondants.

Pour les personnes hébergées chez un parent ou chez un tiers :

Produire une attestation écrite du parent certifiant qu'il habite à cette adresse et une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité du parent en plus du justificatif de domicile établi au nom du parent.

Pour un électeur domicilié chez un tiers : produire en outre un justificatif établissant la preuve de son attache avec la commune (bulletin de salaire récent ou tout autre document sur lequel figure l'adresse de la personne hébergée).

La carte électorale

Lors du dépôt de la demande d'inscription sur les listes électorales, un reçu est délivré.

Les cartes électorales sont éditées après la clôture de la révision des listes, soit à compter du 1er mars de l'année suivante. Elles sont ensuite distribuées par pli postal.

Les cartes qui n'ont pu être remises par ce biais sont tenues à disposition de leur titulaire le jour du scrutin au bureau de vote, sur présentation d'un titre d'identité.

La carte électorale n'ayant pas de date de validité, elle est valable jusqu'à son remplacement par la suivante, à l'occasion de la refonte électorale. La dernière refonte est intervenue en 2012.

En cas de perte

Dans les communes de plus de 1 000 habitants comme Crisolles, vous devez voter muni d'une pièce d'identité.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année, du 1er janvier au 31 décembre, mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales.

Pour pouvoir voter en 2015, il faut donc s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2014.

Utilisations des engins motorisés



Pour lutter contre le bruit, un arrêté préfectoral dans le département de l'Oise réglemente les bruits de voisinage. Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
Le samedi	de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanche et jours de fêtes	de 10h00 à 12h00

Toute utilisation en dehors des jours et heures précités peut-être poursuivie d'une contravention.

Collecte des ordures ménagères

La collecte s'effectue toutes les semaines dans la nuit du mercredi au jeudi.

Collecte sélective (sacs jaunes)

La collecte s'effectue toutes les semaines dans la nuit du lundi au mardi.

Depuis le 7 janvier 2013, je peux mettre les emballages (habituellement sac/bac jaune) avec les papiers (habituellement sac/bac bleu). Grâce à cela, je n'utilise plus qu'un seul et même sac/bac pour la collecte sélective.



Un seul sac pour le tri : les emballages (bouteilles, flacons en plastique, emballage en carton, emballage en métal, yaourts, barquettes, blisters ..., et barquettes en polypropylène) et les papiers journaux.

Les sacs pour le tri sélectif sont à retirer à la Mairie de Crisolles.

Afin de connaître les jours de ramassage des déchets ménagers sur notre commune, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais met à la disposition des internautes un calendrier téléchargeable ainsi que le guide du tri du Pays Noyonnais à l'adresse suivante :

http://www.paysnoyonnais.fr/vie_quotidienne/

Pour toute question contactez le service environnement de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais au 03 44 09 60 55

Déchetterie de Guiscard - Les encombrants sont à déposer en déchetterie :



Gros cartons, ferrailles et métaux non ferreux (appareils électroménagers, vélos...), déchets encombrants (vieux meubles, bois...), déchets verts : branchages et déchets de jardin, gravats, terres et matériaux de démolition ou de bricolage, les pneus dans la limite d'un train (au-delà, facturation quel que soit le visiteur), huiles moteurs usagées, déchets ménagers spéciaux (peintures, acides, solvants, aérosols...), batteries.

Ouverture du mardi au samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le dimanche : de 9h00 à 12h00 - **Fermeture les lundis et jours fériés.**

La recyclerie de Noyon (chemin des Prêtes) est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Pour plus d'informations, téléphonez au 0 800 60 20 02.

Les conteneurs de verres



Un conteneur est mis à votre disposition près de l'arrêt de bus (à Rimbercourt également) pour y mettre vos bouteilles, bocaux de conserves et pots.

Pour la sécurité de nos villageois et tout particulièrement celle de nos enfants, vous êtes priés de jeter vos verres à l'intérieur et non à côté de façon à éviter tout accident lié à un manque de savoir-vivre.

Les feux de déchets végétaux

Les feux de déchets végétaux sont interdits par la Préfecture de l'Oise : seule solution, le compostage ou le transport à la déchetterie.



[Médecin de garde faites le 15](#)

[URGENCES Gendarmerie faites le 17](#)

[POMPIERS faites le 18](#)

[Gendarmerie de Guiscard : 03.44.43.53.17](#)

Centre hospitalier de Noyon : 03.44.44.42.22

Centre de secours à Guiscard : 03 44 43 41 11



[Désormais pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de chez vous, merci de téléphoner au 32/37.](#)

Les commerces du village



Tél : 03.44.44.39.91

Une superette vous attend place du commerce, M. Lahcen Benamara et son épouse ouvre leur magasin tous les jours, sauf le mercredi, du lundi au dimanche de 8h30 à 13h00 et de 15h00 à 21h00.

Salon de coiffure *Millen'Hair* Tél : 03.44.93.09.58



Mme Delisle vous accueille - du mardi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 17h00



Auberge de Crisolles - Tél : 03.44.30.07.06
1 Les Usages RD932 – 60400 CRISOLLES
Cuisine traditionnelle - Traiteur (fermeture le mardi)

La Mairie

Horaires d'ouverture

Secrétariat administratif

Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00

Secrétariat Mairie

Mardi		14h00 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00	
Deuxième et quatrième samedi	9h00 à 12h00	



Les permanences des élus ont lieu :

Tous les mardis et jeudis de **17h00 à 19h00**
et les samedis de **9h00 à 12h00**

Téléphones :

Standard : 03.44.44.19.12

Service Animation et Vie associative : 03.44.36.18.25

Site internet d'informations municipales

consultable sur le web à l'adresse suivante :

<http://crisolles.paysnoyonnais.fr>

Contact par E-mail :

Les différents services de la Mairie :

crisolles.mairie@wanadoo.fr



Édition :

COMMUNE DE CRISOLLES

Rédaction, conception graphique et impression :

SERVICE COMMUNICATION

Crédits Photos :

SERVICE COMMUNICATION

Tirage : 420 exemplaires

Distribution :

COMMUNE DE CRISOLLES

IPNS



MAIRIE DE CRISOLLES

2 place de la Mairie- 60400 Crisolles

Tel. 03.44.44.19.12

Fax. 03.44.44.80.60

Mail : crisolles.mairie@wanadoo.fr